

- L'ALGERIE ET L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE : QUEL AVENIR ?

- NOTE CONCEPTUELLE -

- 12 OCTOBRE 2021

I – CONTEXTE :

Les négociations pour l'accèsion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce sont suspendues depuis mars 2014, date de la 12^{ème} réunion du groupe de travail chargé de l'accèsion. A ce jour, l'Algérie a répondu à plus de 2.000 questions émanant des pays membres de l'OMC, et faisant partie du groupe de travail institué à cet effet. Des prérequis sont exigés avant la reprise des négociations dans le cadre d'un 13^{ème} round. Il s'agit des réponses aux 133 questions des membres du groupe de travail, le plan d'action législatif actualisé et le projet de rapport révisé du groupe de travail. Les deux premiers sont à la charge de l'Algérie et le troisième est à la charge du secrétariat de l'OMC.

En février 2019, après avoir effectué une visite de travail en novembre 2018, le nouveau président du groupe de travail OMC, l'ambassadeur uruguayen José Luis Concela Gomez a informé le groupe informel des accessions, ouvert aux seuls membres de l'OMC que le gouvernement algérien s'était engagé à réactiver son processus d'accèsion.

Pour ce faire, une action de restructuration du dispositif multisectoriel pour les négociations d'accèsion qui a connu plusieurs départs de représentants des différents organismes de l'Etat, devrait être entamée durant l'année en cours. En juin 2021, le ministre du commerce déclare officiellement, dans le cadre d'une réunion des ministres du commerce de l'Union africaine avec l'OMC que l'Algérie souhaitait reprendre les négociations, en faisant valoir les réformes engagées, notamment la révision de la règle 51/49 sur les investissements étrangers. Toutefois, il est à noter que les autres réformes tardent à être mises en place pour parachever le processus de mise à niveau, en vue de consolider la position algérienne avec le groupe de négociations.

Sur le plan international, les membres de l'OMC ressentent plus que jamais la nécessité d'apporter des changements profonds aux missions de l'organisation, dans le cadre d'une refondation. Ce sentiment est accentué par l'impact planétaire de la pandémie de la COVID-19 qui laisse des traces indélébiles, tant sur le plan politique qu'économique et social.

L'OMC, à travers l'ensemble de ses membres, doit effectivement opérer des transformations qui feront de l'organisation une institution dynamique, opérationnelle et porteuse d'espoir pour les pays en développement qui devront compter sur des chances équitables de développement durable, aboutissant à une croissance inclusive et pérenne.

II –OBJECTIFS :

Cette rencontre est programmée avec les acteurs économiques nationaux et des experts internationaux dans le but de relancer la réflexion sur l'accession de l'Algérie à l'OMC et rentre dans le cadre de l'effort consenti par les pouvoirs publics pour une relance économique et l'entame dans un avenir proche d'un certain nombre de réformes sectorielles. Les acteurs économiques nationaux doivent évoluer en harmonie avec les standards universels de compétitivité, de régulation du marché mu par les agents économiques sans recours à la manne financière de l'Etat, de mise en place des instruments de facilitation des échanges et des investissements, de la digitalisation et de la modernisation des douanes, de la fiscalité, du système bancaire, de la normalisation, des moyens de communication et des télécommunications et de la gestion logistique numérisée...

Les pays membres de l'OMC souhaitent adapter leur organisation aux impératifs de développement, à travers la tenue de fastidieuses négociations dans tous les domaines qu'elle couvre, au niveau de commissions spécialisées et avec la collaboration d'autres organisations multilatérales responsables de questions complémentaires (UNIDO, CNUCED, FMI, Banque Mondiale, CCI, FIDA, FAO, OMPI, CNUDCI, CCI...).

La pandémie de la COVID-19 a accéléré la réflexion sur la nécessité de disposer d'un multilatéralisme plus construit, à travers l'amélioration du système commercial mondial. Il est impératif de discuter les réformes de l'OMC pour planifier l'avenir du système commercial.

Concernant l'Afrique, la croissance économique et le développement durable inclusif seront favorisés par l'intensification du commerce intra-africain et le commerce avec le reste du monde. Les pays africains doivent approfondir leurs réformes pour améliorer la transparence, réduire les coûts du commerce, accroître la compétitivité et augmenter l'attractivité des investissements étrangers.

Il est à noter que depuis la création de l'OMC en 1995, aucune réforme structurelle n'a été engagée. Un seul accord, à savoir l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) a été signé à Bali (Indonésie) en 2013. Nous relevons par ailleurs que les négociations du GATT au niveau du cycle de l'Uruguay (Uruguay Round) avaient duré neuf années entre 1986 et 1994, avant d'aboutir à la création de l'OMC le 1^{er} janvier 1995. Autant de justifications qui font que cette refonte réclamée par beaucoup de membres, est également nécessaire en raison de l'impact de la pandémie de la COVID-19 qui a bouleversé le monde en 2020, aussi bien les pays développés que les pays en développement. Même en ayant le statut de pays accédant, l'Algérie devrait s'impliquer davantage dans la réflexion sur la refondation du système commercial multilatéral et sa principale organisation l'OMC.

En outre, il est à relever que le commerce mondial a triplé au cours de ces 25 années et des obstacles au commerce sont tombés. Les accords bilatéraux et régionaux préférentiels représentent aujourd'hui 20% du commerce mondial et s'inspirent de l'OMC. L'Algérie a signé et ratifié l'Accord d'Association avec l'Union européenne, l'Accord de libre-échange avec les pays arabes GZALE et l'Accord ZLECAf avec les pays africains, sans compter plusieurs accords bilatéraux préférentiels avec des pays tiers (exemple Tunisie).

Pour les membres de l'OMC, en plus de la valeur du système commercial basé sur les règles de fonds, il y a des droits procéduraux, de se faire entendre, de participer aux comités, de faire des propositions, de contribuer à façonner des règles, de choisir les dirigeants, d'engager les consultations et d'être appuyé dans ces efforts par un secrétariat professionnel.

L'ensemble des membres de l'OMC pensent que le système commercial multilatéral (SCM) est le mieux placé pour servir d'enceinte afin de relever les défis mondiaux. Même si l'objectif est la sécurité alimentaire ou l'accès aux fournitures médicales, les engagements mutuels en faveur de l'ouverture du commerce avec, si nécessaire, des stocks pour faire face aux situations d'urgence, représentent une solution efficace.

L'objectif attendu de cette rencontre est d'engager une réflexion pour aider à la préparation d'une feuille de route assortie d'un plan d'action, prévoyant des mesures de dynamisation de facilitation du commerce, en commençant par une mise à niveau des textes législatifs et réglementaires, qui garantissent une cohérence des dispositions nationales avec les engagements du pays pris avec des partenaires internationaux dans le cadre des divers accords régionaux et bilatéraux. Cet aspect est examiné par les membres du groupe des accessions. Ainsi, le séminaire est une bonne occasion pour passer en revue les opportunités et les contraintes d'une accession à l'OMC. Les participants avec le soutien des experts internationaux devraient quantifier l'impact de l'accession.

Cette rencontre tombe à point nommé pour mesurer tout le champ d'action, constitué d'une part d'un environnement international qui exige une refondation de l'OMC en tant qu'instrument essentiel de la dynamique mondiale économique et commerciale et d'autre part, d'une économie nationale en pleine mutation, qui a besoin de modernisation et de relance effective en y associant tous les acteurs aussi bien publics que privés ainsi que la société civile.

